

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à AUCHAY SUR VENDEE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDEE SÈVRE AUTIZES 12 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	BORDET Bernard	LE MAZEAU
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	HENRIET Christian	ST PIERRE LE VIEUX (suppléant)
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDEE LITTORAL 12 / 14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	GANDRIEU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	BAUDON Geoffroy	LA TAILLÉE (suppléant)
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDEE 14 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	COUTURIER Jacky	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	MAROT Roger	LONGEVES
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE
	PERAUD François	MONTREUIL (suppléant)
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 05 / 10 Totaux Délégués présents : 40/64	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. GLEOT Jean-Marie
GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. QUILLET Pascal
CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. POITIERS Dominique
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. BOURNEL Paul
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	à M. LEGERON Joël
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. BIRONNEAU Michel
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian

Représentés : 07/64

Excusés

RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
BOISSEAU JérémY	CHARRON
METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
GABORIAU Sébastien	ST PIERRE LE VIEUX
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE
LAMY Judicaël	LA TAILLEE

Total présents et représentés : 47/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : PARTICIPATIONS 2023 DES ASA A L'ANIMATION DES CTEAU DELIB N° 25 CS DU 27-03-2023

Les Associations Syndicales ont programmé des travaux sous leur propre maîtrise d'ouvrage au sein des CTeau Marais.

Du fait de l'absence de personnel compétent dans ces structures, le Syndicat mixte dans le cadre des missions de l'animation des CTeau assurera le conseil pour :

- Suivi et réalisation des études
- Programmation des travaux en conformité avec le contrat ou les décisions des comités de pilotage
- Transmission aux financeurs des demandes d'aides annuelles synthétisées à l'échelle du périmètre de l'ASA concernée
- Suivi de la rédaction des documents de consultation des entreprises et analyse des offres dans le respect des préconisations environnementales et des contrats
- Conseil et vérification du volet environnemental lors de la mise en œuvre des travaux.

Ces missions d'animation conduisent à des coûts importants en personnel dont bénéficient les ASA. Depuis 2013, les ASA ont participé aux frais d'animation à hauteur de 0.337 €/ha, puis à 0,35 €/ha en 2022.

Pour rappel les participations des ASA à l'animation des CTEAU sont les suivantes :

Associations Syndicales	Surfaces	Participation 2013-2021	Participation n 2022	Participation 2023
ASA Nalliers, Mouzeuil St Martin, Le Langon	2 713	914,28 €	949,55 €	949,55 €
ASA Champagné-les-Marais	5 846	1 970,10 €	2 046,10 €	2 046,10 €
ASA Petit Poitou et Commandeur	7 623	2 568,95 €	2 668,05 €	2 668,05 €
ASA La Taillée	1 060	357,22 €	371,00 €	371,00 €
ASA du Marais du Bouil	105	35,39 €	36,75 €	36,75 €
Marais Vix, Maillé, Maillezais, Doix	6 352	2 140,62 €	2 223,20 €	2 223,20 €
ASA Gros Aubier, du Devant et des Taures	411	138,51 €	143,85 €	143,85 €
ASA Marais de la Pironnerie	82			
ASA Auzay, Chaix, Fontenay	634			
ASA Rivière Vendée	2151	724,89 €	752,85 €	752,85 €
ASA MM Vendéens	6 596	2 222,85 €	2 308,60 €	2 308,60 €
Marais de la Perle	323	108,85 €		
ASA Marais Sauvage et de la Perle	2201	632,89 €	770,35 €	770,35 €
ASA Marais Mouillepieu	1180	397,66 €	413,00 €	413,00 €
ASA de Ste Gemme	710			
	37 664	12 198,94 €	12 683,30 €	12 683,30 €
		0,337€/ha	0,35€/ha	0,35€/ha

Il est proposé de statuer sur la participation 2023 des ASA .

La commune de Ste Radégonde fait remarquer que sur la même période, les participations des EPCI ont augmentées de 30%. Dans la même logique celle des ASA aurait pue être réévaluée.

Un débat s'instaure entre maintien de la participation ou augmentation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à la majorité des membres présents et représentés d'autoriser le Président à :

- Maintenir la participation des Associations Syndicales à 0,35 € /ha pour l'année 2023
- Procéder aux appels à cotisation et émettre les titres correspondants
- Rencontrer les ASA pour repréciser les missions des techniciens du SmVSA

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#